

Ce n'est pas parce que le gouvernement a obtenu une majorité de 211 sièges qu'il doit traiter le Canada comme un ensemble de colonies soumises à l'arrogance de ceux qui occupent les tours d'ivoire d'Ottawa. Nous devons nous montrer attentifs aux points de vue exprimés par les producteurs du secteur primaire au sujet du projet de loi.

Qui sont au juste ces producteurs? Le Council of Boating Organizations of Canada affirme que «l'article 4 s'écarte du principe de l'auto-financement, ce principe étant fondé sur le paiement par l'utilisateur. Le Conseil est d'avis que le Parlement ne devrait pas déléguer un pouvoir d'imposition à la Garde côtière du Canada». Voilà ce qu'en pense cet organisme qui est le porte-parole de quelques dizaines de milliers de propriétaires d'embarcations de plaisance qu'ils utilisent pour leur plaisir personnel et celui de leur famille.

Pour sa part, voici ce qu'en pense la *Great Lakes Waterways Development Association*: «L'article 4 est à une trop vaste portée et son application pourrait entraîner des perturbations importantes dans la navigation des Grands Lacs, les armateurs n'étant pas assurés qu'elle contribuera effectivement à réduire le déficit».

Quand nous avons commencé à étudier le projet de loi il y a 13 jours, le secrétaire parlementaire avait affirmé que la *Great Lakes Waterways Association* appuyait l'article 4. Or, il sait sûrement que le lendemain, après avoir pris connaissance de ses propos, l'Association a envoyé un télex à chaque député affirmant que le secrétaire parlementaire était dans l'erreur, qu'elle n'approuvait pas l'article 4, qu'en réalité elle s'y oppose et que le ministre avait mal interprété ses propos.

De même, la *Canada Steamship Lines* dont le secrétaire parlementaire a aussi dit qu'elle approuvait le projet de loi, a envoyé un télex à chaque député, 282 au total ainsi qu'à tous les sénateurs pour leur dire: «quoiqu'en pense le secrétaire parlementaire, nous ne sommes pas en faveur du projet de loi, le considérant plutôt comme une mesure draconienne, peu représentative, et que nous espérons voir rejeter.»

J'ai pris le temps de rétablir les faits parce que je sais que le secrétaire parlementaire le fera lui-même quand viendra son tour de prendre la parole. Même si on lui a confié la tâche accablante de piloter cette mesure douteuse et imparfaite, en définitive, le député est un homme qui a le sens de l'honneur. Puisque mon discours est loin d'être fini, j'ai cru bon de le préciser. Je sais qu'il m'en saura gré.

● (1430)

L'Association des armateurs du Saint-Laurent a refusé de donner carte blanche au gouvernement pour qu'il instaure ensuite un système de droits dont on ignore tout pour l'instant.

M. Crosby: Vous voudriez que les subventions continuent . . .

Marine marchande du Canada—Loi

M. Tobin: Si je n'ai pas compris de travers ce que vient de dire le député de Halifax-Ouest (M. Crosby), à son avis, la marine marchande, secteur d'une importance capitale pour la vitalité de Montréal, veut être subventionnée indéfiniment. Pour lui, les armateurs qui ont assisté au Sommet économique de Montréal et à celui de Sept-Îles ne sont qu'une bande de parasites. Je ne peux pas croire que l'ensemble du Cabinet, non plus que les députés conservateurs du Québec, qualifient le secteur québécois de la marine marchande de parasite qui se nourrit du trésor fédéral.

M. Crosby: Ne faites pas étalage de votre ignorance.

M. Tobin: Il est regrettable que le député tienne, à l'égard du Québec, des propos aussi peu flatteurs en présence de ses collègues conservateurs qui s'efforcent de représenter leur province. Faut-il s'étonner que les députés québécois n'aient pas de poids au Cabinet et soient incapables de faire supprimer l'article 4 qui aura des effets aussi néfastes sur la voie maritime du Saint-Laurent et la ville de Montréal? L'un de leurs propres collègues de Halifax décrit l'industrie québécoise de la navigation comme une bande de parasites. J'espère que ces accusations fielleuses ne parviendront pas à l'oreille des Québécois.

M. Crosby: Nommez un navire porte-conteneurs appartenant à des intérêts québécois.

M. Tobin: Bien franchement, je crois que le Québec a un rôle à jouer dans notre pays, et nous ne devrions pas sous-estimer la valeur et l'importance de la Voie maritime du Saint-Laurent non seulement pour le port de Montréal mais pour toutes les régions du pays. Il faut tout simplement cesser de faire l'empêchement de tourner en rond.

Avant d'être si impoliment interrompu, je parlais de l'Association des armateurs du Saint-Laurent que le député de Halifax-Ouest considère comme des parasites. Mais pas moi. Je ne pense pas que les pêcheurs qui s'opposent au projet de loi soient des parasites. Je ne pense pas que les producteurs de pommes de terre qui s'opposent au projet de loi soient des parasites, pas plus que le Syndicat national des cultivateurs ou le Council of Forest Industries de la Colombie-Britannique qui s'y opposent eux aussi. Il est facile de coller une telle étiquette aux gens qui tentent de faire comprendre au Parlement qu'il a agi sans consultations suffisantes. Ces groupes ne sont pas du tout des parasites. Ils ont étudié leurs dossiers; on ne peut en dire autant du gouvernement qui a présenté le projet de loi.

L'Association des armateurs du Saint-Laurent déclare: «Nous ne sommes pas d'accord pour donner un chèque en blanc au gouvernement».